

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2017

DCM N° 17-09-28-10

Objet : Constatation de désaffection et décision de déclassement de 85 places de stationnement du Parking Maud'huy - désaffection et déclassement d'emprises de voirie.

Rapporteur: M. LIOGER

Par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015, la Ville de Metz a décidé de céder, après acquisition des terrains à l'EPFL, à la société HABITER et au groupe RIZZON, ou, avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à eux, les charges foncières de la ZAC Bon Secours pour des surfaces comprises entre 31 500 m² de Surface de Plancher et 32 500 m² de Surface de Plancher et ce, pour un prix global de 12 500 000 € HT, incluant le prix de vente de 85 emplacements de stationnement du parking Maud'huy.

Le parking Maud'huy faisant partie du domaine public communal, la cession d'emplacements suppose qu'il soit préalablement constaté leur désaffection et décidé de leur déclassement.

Par ailleurs, ce projet de cession nécessite la désaffection et le déclassement préalables d'emprises de voirie relevant du domaine public communal d'une superficie globale d'environ 56 m².

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015,

VU le plan du niveau -3 du parking Maud'Huy,

VU les constats de Maître Michel BOOB, SCP BOOB PETIT MULLER EGLOFF -Huissiers de Justice – 23 rue de Sarre – 57073 Metz, effectués les 12 et 27 septembre 2017 constatant la désaffection d'une partie du niveau 3 du parking Maud'huy correspondant à 85 places de stationnement,

VU le plan concernant les emprises de voirie à déclasser,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE CONSTATER LA DESAFFECTION d'une partie du niveau -3 du parking Maud'Huy, correspondant à 85 places de stationnement, identifiée sur un plan dudit niveau et dûment constatée par huissier ;

DE DECLASSEZ les volumes immobiliers correspondant aux 85 emplacements de stationnement du parking Maud'huy ;

DE DESAFFECTER et **DE DECLASSEZ** des emprises de voirie, d'une surface globale d'environ 56 m², situées rue Charles Abel et à l'angle de la place Philippe de Vigneulles et de la rue de Verdun ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler tous les détails de cette procédure et à signer tout document y afférent.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ